

Publiée le - 5 SEP. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024
Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D98 – VOTE D'UNE CONVENTION LIEE A LA TENUE DE L'EXPOSITION
« MEMOIRES DE PIERRES »

Rapporteur : Catherine PAVAGEAU

Madame Catherine Pavageau, Adjointe à la Culture, indique à ses collègues du Conseil Municipal, la volonté communale d'encourager la création et l'émergence artistique. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel adopté le 4 juillet 2022, la saison culturelle offre une exposition d'artiste une fois par an à l'automne. En 2023, l'exposition « Madame, Monsieur » consacrée aux artistes mouilleronnais Martine PELL et Jean Claude FLAMEN, s'était tenue du 21 octobre au 5 novembre et avait rassemblé 200 personnes.

Cette année, la ville poursuit la mise en valeur et en lumière d'artistes locaux avec l'exposition « Mémoires de Pierres » qui se déroulera du 20 septembre au 6 octobre 2024. Celle-ci se tiendra au logis de Beaupuy et invitera les participants à un voyage à travers le temps et le territoire de la Vendée avec la mise en avant de lieux incontournables et de sites plus ou moins connus du département.

En mettant ainsi à disposition son infrastructure, la commune exprime son soutien aux artistes ainsi que son engagement envers la création artistique. Afin d'encadrer cette mise à disposition et de formaliser la tenue de cet événement, il est proposé de signer une convention entre la commune et l'artiste, Monsieur Michel Louvel.

Ce document détaille les modalités pratiques, les responsabilités respectives, ainsi que la communication et les aspects logistiques liés à cette exposition.

Par la signature de cette convention, la commune s'engage à :

- Organiser le vernissage de l'exposition : vendredi 20 septembre à partir de 18h ;
- Mettre à disposition le lieu d'exposition ;
- Assurer la protection des œuvres exposées contre le vol et les dégradations volontaires ou involontaires ;
- Promouvoir l'exposition conformément à son programme habituel de promotion.

De son côté, l'artiste s'engage à :

- Sélectionner les œuvres exposées en concertation avec la ville ;
- Respecter le lieu mis à disposition par l'organisateur ;
- Assurer l'accrochage des œuvres la semaine du 16 septembre et le décrochage la semaine du 7 octobre ;
- Avoir installé l'exposition pour l'inauguration du bâtiment le 19 septembre 2024 ;
- Réaliser un atelier initiation à la photographie le dimanche 22 septembre dans le cadre du programme communal proposé pour les Journées Européennes du Patrimoine ;
- Fournir des photos libres de droits pour les supports de communication ;
- Être présent lors du vernissage et assurer les permanences de l'exposition en fonction des jours définis dans la convention ;
- Certifier qu'il s'acquittera directement de ses cotisations sociales en tant qu'artiste auteur.

VU le projet culturel de la commune ;

Vu l'avis de la commission culture,

VU le projet de contrat d'exposition entre la commune de Mouilleron-le-Captif et l'artiste ;

CONSIDERANT que la tenue de cette exposition s'inscrit dans les objectifs du projet culturel de la commune ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de Mouilleron-le-Captif de soutenir la création artistique ;

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la signature de la convention entre la commune et Monsieur Michel LOUVEL dans le cadre de la tenue de l'exposition « Mémoires de Pierres »,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Maire



Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN